

Institut Universitaire
de Formation des Maîtres
de Créteil

2001/2002

Formation initiale des professeurs des écoles *première année*



SOMMAIRE

1 - Tableau récapitulatif de la formation des professeurs des écoles (année de préparation au concours)	4/5
2 - Descriptif des modules de première année de formation pour la préparation du concours externe	7
EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	7
2.1 - Français (70 h)	7
2.1.1 - Module 1	7
2.1.2 - Module 2	8
2.2 - Mathématiques (70 h)	11
EPREUVES D'ADMISSION	15
<u>OPTION 1</u>	
2.3 - Sciences physiques et technologie	15
2.3.1 - Sciences physiques	15
2.3.2 - Technologie	16
2.4 - Histoire et géographie	18
2.5 - Biologie et géologie	19
<u>OPTION 2</u>	
2.6 - Arts plastiques	20
2.7 - Langues	22
2.8 - Musique	23
2.9 - Education physique et sportive	24
2.9.1 - Modules 1 et 2 : formation disciplinaire obligatoire (tronc commun relatif aux épreuves de natation et d'entretien) .24	
2.9.2 - Module 3 : formation disciplinaire obligatoire relative à l'épreuve d'option choisie	25
2.10 - Descriptif des modules de préparation à l'épreuve orale professionnelle (EOP)	25
2.10.1 - Rappel des textes ministériels	27
2.10.2 - Dossier établi par le candidat	29
Constitution du dossier	29
Exemples de dossiers constitués par le candidat	31
2.10.3 - Dossier fourni par le jury	33
2.10.4 - Exposé et entretien	33

1 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA FOR (ANNÉE DE PRÉPARA

FORMATION GENERALE SPECIFIQUE
<p>1. Préparation de l'épreuve orale professionnelle : 86 h</p> <p>1.1 philosophie de l'éducation 1.2 histoire et sociologie de l'éducation 1.3 connaissance du système éducatif et des missions de l'école 1.4 éducation à la citoyenneté 1.5 connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage.</p> <p>2. module d'aide au projet de l'étudiant : 26 h</p> <ul style="list-style-type: none">- entraînement à l'épreuve orale professionnelle- régulation des parcours- aide à l'élaboration du dossier. <p style="text-align: right;">Total : 112 h</p>
Préparation et exploitation des stages en liaison avec les enseignements disciplinaires 16 h.
TOTAL GENERAL : 500H. Durée des stages d'observation et de pratique

MATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

TION AU CONCOURS).

FORMATION DISCIPLINAIRE OBLIGATOIRE (tronc commun)	FORMATION DISCIPLINAIRE OBLIGATOIRE (optionnelle)
<p>Français : 70 h - module 1. - module 2.</p> <p>Mathématiques : 70 h - module 1. - module 2.</p> <p>EPS : 42 h - module 1. - module 2.</p> <p>Total : 182 h</p>	<p>Français : 18 h - un module au choix.</p> <p>Mathématiques : 18 h - un module au choix.</p> <p>EPS : 24 h préparation de l'épreuve relative à l'un des 5 grands domaines d'activité.</p> <p>Option 1 : 70 h - sciences physiques et technologie - histoire et géographie - biologie et géologie } ou</p> <p>Option 2 : 60 h - musique - arts plastiques } ou - langues</p> <p>Total : 190 h</p>

accompagnée : de 5 à 6 semaines.

2 - DESCRIPTIF DES MODULES DE PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

2.1 - Français (70 h).

La formation en français est distribuée en deux modules d'une durée globale de 88 heures. Pour le second module, les étudiants ont à choisir entre les deux options qui leur sont proposées.

2.1.1 - Module 1.

Objectifs de formation :

Les modules de première année visent à la fois :

- à permettre aux étudiants de perfectionner leur maîtrise de la langue écrite et orale en relation avec la préparation des épreuves du concours (lire les textes - qu'il s'agisse de textes littéraires ou de textes théoriques, didactiques, pédagogiques ; écrire ; s'exprimer oralement ; mener une réflexion métalinguistique),
- à les informer et à les engager dans une réflexion d'ordre pédagogique et didactique sur la place du français à l'école primaire, les méthodes, les situations d'apprentissage, les savoirs de référence.

Contenus de formation :

La formation est centrée sur les questions liées à la continuité de l'apprentissage de l'écrit (lecture-écriture) de la petite section de maternelle au CM2.

Les candidats au concours devront être capables de mobiliser leurs connaissances sur :

Les caractéristiques de l'écrit :

- l'écrit dans la communication,
- la relation entre lecture et écriture,
- les typologies de textes et des écrits,
- l'énonciation : emploi des temps, organisateurs textuels, emploi des pronoms personnels et des substituts lexicaux.

La didactique de la lecture et de la production d'écrits :

- l'acte de lire,

- l'apprentissage de la lecture et son évaluation :
 - l'entrée de l'enfant dans le monde de l'écrit (cycle des apprentissages premiers),
 - lire au cycle des apprentissages fondamentaux,
 - lire au cycle des approfondissements,
- les démarches d'écriture,
- écritures et réécritures (évaluer l'écrit pour l'améliorer).

Ces savoirs et ces démarches seront illustrés notamment par la littérature destinée à la jeunesse.

Sera proposée également une initiation à la didactique de la grammaire, de l'orthographe, du lexique (en liaison avec la production écrite). Ces domaines seront approfondis en seconde année.

Situations et outils de formation :

Les situations de formation sont diversifiées : par exemple, exposés magistraux et d'étudiants, lecture de textes littéraires et théoriques, analyse de séquences de classe (séquences observées, filmées, comptes rendus), analyse de matériels (manuels, fichiers, logiciels, jeux...), élaboration de séquences d'apprentissage, enquêtes sur les pratiques enseignantes, sujets de devoirs à faire dans les conditions du concours.

2.1.2 - Module 2.

Il s'agit d'un module obligatoire optionnel qui offre les choix suivants :

a) Atelier d'écriture : produire différents types de textes.

Cet atelier permet aux étudiants d'améliorer leurs tours de main, de parvenir à une plus grande conscience de la manière dont eux-mêmes et les autres s'y prennent pour écrire et toucher à des problématiques comme celles de la typologie des textes, de la lisibilité, des grammaires de texte...

b) Atelier de communication orale : s'entraîner à lire et à raconter des histoires, dire des poèmes, rendre compte de la lecture d'un texte, simuler l'entretien du concours...

Comme dans l'atelier d'écriture, il s'agit d'un entraînement personnel qui permet en même temps de dégager des éléments d'analyse de la communication orale.

Bibliographie :

(Commune avec les PE2)

(Les ouvrages précédés d'un astérisque sont particulièrement recommandés aux PE1).

Lire :

- BENTOLILA Alain et coll., La lecture, apprentissage évaluation, perfectionnement, Nathan (1991).
- BERNARDIN Jacques, Comment les enfants entrent dans la culture écrite, Retz (1997).
- CHARMEUX Evelyne, Apprendre à lire, Échec à l'échec, Milan (1986).
- CHARTIER Anne-Marie, CLESSE Christiane, HÉBRARD Jean, Lire Écrire, tome 1, Entrer dans le monde de l'écrit, Hatier (1991).
- * CHAUVEAU Gérard, ROGOVAS-CHAUVEAU Éliane, Les chemins de la lecture, Magnard (1994).
- CRESAS, l'enfant apprenti lecteur, l'Harmattan, Coll. CRESAS-INRP (1993).
- CRINON Jacques et al., Lire et écrire de 2 à 11 ans, CDDP de Seine-Saint-Denis.
- DEVANNE Bernard, Lire et écrire, des apprentissages culturels, cycle 1, cycle 2, Armand-Colin (1992).
- DEVANNE Bernard, Lire et écrire, des apprentissages culturels, cycle 3, Armand-Colin (1993).
- DOWNING John, FIJALKOW Jacques, Lire et raisonner, Privat (1984).
- FERREIRO Emilia, Lire Écrire... CRDP de Lyon (1988).
- * GIASSON Jocelyne, La lecture, de la théorie à la pratique, Gaëtan-Morin (1995).
- * Groupe de recherche d'Écouen (Coord. JOLIBERT Josette), Former des enfants lecteurs (2 tomes), Hachette (1984 et 1991).
- JEAN Georges, À l'école de la poésie, Retz (1989).
- LANDIER Jean-Claude, Théâtre et expression dramatique, Hatier (1991).
- MAUFFREY Annick et COHEN Isdey, Lecture, Éléments pour une pédagogie différenciée, Armand Colin (1995).
- MORAIS José, L'art de lire, Odile Jacob (1994).
- Observatoire national de la Lecture, Apprendre à lire, CNDP/Odile-Jacob (1998).
- VAILLANT Alain, La poésie, Nathan (1992).

Écrire :

- CASSAGNES Paul, GARCIA-DEBANC Claudine, DEBANC Jean-Pierre, Cinquante activités pour apprivoiser les livres en classe et en BCD, CRDP de Toulouse (1994).
- * CHARTIER Anne-Marie, CLESSE Christiane, HÉBRARD Jean, Lire écrire 2. Produire des textes, Hatier (1998).
- GROSSET-BUREAU Claude, CHRISTOPHE Suzanne, Jeux poétiques et langue écrite, Armand-Colin.
- GROSSET-BUREAU Claude, BELIE Michelle, l'écriture poétique au cycle 2, Armand-Colin (1995).
- GROUPE EVA, Évaluer les écrits à l'école primaire, Hachette (1991).
- * JOLIBERT Josette coord., Former des enfants producteurs de textes, Hachette (1988).
- * JOLIBERT Josette. coord., Former des enfants lecteurs et producteurs de textes, Hachette (1992).

- OTTENWAEALTER Marie-Odile, Écrire des textes, CP-CE (deux tomes), Armand-Colin (1988).
- REUTER Yves, Enseigner et apprendre à écrire, ESF (1996).

La discipline français :

- COLLINOT André, MAZIÈRE Francine, Le français à l'école. Un enjeu historique et politique, Hatier (1999).
- LEON Renée, TISSET Carole, Enseigner le français à l'école, Hachette (1992).

l'oral :

- BLANCHE-BENVENISTE Claire, Approches de la langue parlée en français, Ophrys (1997).
- FRANCOIS Frédéric, Pratiques de l'oral, Théories et pratiques, Nathan (1993).

Grammaire :

- COMBETTES Bernard, Quelques jalons pour une pratique textuelle de l'écrit, CDDP du Puy-de-Dôme (1989).
- * GENOUVRIER Émile, GRUWEZ Claudine, Grammaire pour enseigner le français à l'école élémentaire, Larousse (1987).
- * MAUFFREY Annick, COHEN Isdey, Grammaire française, classe de 3^e, Hachette (1995).
- PETITJEAN Roger, La reconstitution de texte, CEDIC (1980).
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, Grammaire méthodique du français, PUF (1994).
- * TOMASSONE Roberte, Pour enseigner la grammaire, Delagrave (1996).

Orthographe :

- ANGOUJARD André, Savoir orthographier, Hachette (1994).
- * CATACH Nina, L'orthographe, PUF (Que sais-je?) (1978).
- DUCART Dominique, HONVAULT Renée, JAFFRÉ Jean-Pierre, L'orthographe en trois dimensions, Nathan (1995)
- LALLIAS Jean-Claude, DELGADO Anne, L'orthographe à l'heure de l'informatique, Cedic-Nathan (1986).

Lexique :

- MARIN-PORTA Brigitte, Créer son dictionnaire avec les mots de l'école, CRDP de Créteil (1998).
- PICOCHÉ J., Didactique du vocabulaire français, Nathan (1993).
- Vocabulaire junior, Le Robert et Nathan (1997).

2.2 - Mathématiques (70 h).

Objectifs de formation :

Un enseignement des mathématiques s'adresse à des étudiants ayant suivi des cursus universitaires variés, donc de niveaux scientifiques divers. Il s'intègre à une formation pluridisciplinaire nécessitée par la polyvalence du métier de professeur d'école.

Cet enseignement est donc résolument orienté vers la préparation professionnelle, ce qui implique à la fois un approfondissement de certaines des connaissances mathématiques que les professeurs des écoles auront à enseigner et un corpus de connaissances particulières, de nature plus didactique et épistémologique.

Les contenus s'appuient sur l'étude des concepts mathématiques permettant une bonne compréhension des notions à enseigner dans le premier degré, en rapport avec les situations d'apprentissage.

Ces concepts sont vus à travers des études de phénomènes d'enseignement, des approfondissements mathématiques, des analyses historiques et épistémologiques, éclairés par des outils de la didactique.

L'enseignement se structure autour d'activités telles que :

- résolution de problèmes,
- observations de classes et d'élèves, en situation de travail mathématique,
- exercices d'analyse de séances, en liaison avec des maîtres formateurs,
- analyses de supports pédagogiques (manuels, fichiers, logiciels/didacticiels, jeux éducatifs, matériels, moyens audiovisuels, instruments d'évaluation,...),
- étude de textes extraits de revues pédagogiques et de comptes rendus de recherches,
- analyses d'exercices et de réponses d'élèves,
- et bien sûr de nombreux exercices mathématiques.

Contenus de formation :

a) *l'ensemble N des nombres naturels et les opérations :*

- Notions mathématiques, historiques et épistémologiques nécessaires à l'enseignement de la numération de nombres entiers.
- Étude et enrichissement de procédures de calcul (calcul mental, algorithmes écrits) ; analyse mathématique et didactique.
- Résolution de problèmes numériques dans le cadre des structures multiplicatives (au sens de la psychologie cognitive). La notion de champ conceptuel peut être abordée à cette occasion.
- Arithmétique : propriétés et notions de nombres premiers, multiples, diviseurs, division euclidienne, critères de divisibilité, dans la mesure où ces notions éclairent certains problèmes de l'école élémentaire.
- Analyse de situations d'apprentissage.

b) Extension de la notion de nombre entier :

- connaissance des rationnels et des décimaux : désignations écrites et orales (écritures fractionnaires, écritures décimales), ordre et densité des décimaux,
- approximation décimale des rationnels et de certains irrationnels - étude de situations d'introduction des rationnels et des décimaux à l'école élémentaire,
- étude des conceptions et des erreurs les plus courantes ; analyse mathématique, didactique et pédagogique.

c) Fonctions numériques, proportionnalité :

La proportionnalité est à traiter dans le cadre des fonctions numériques. Des exemples de fonctions linéaires, affines et non affines peuvent être étudiés :

- construction (point par point) et utilisation du graphe pour reconnaître un type de fonctions, reconnaître (ou non) une situation de proportionnalité, déterminer image et antécédent,
- caractérisation d'une situation fonctionnelle à l'aide d'une expression algébrique ; les situations étudiées resteront proches de celles étudiées à l'école élémentaire.

Aucun traitement formel n'est demandé.

Cas de la proportionnalité :

- son enseignement à l'école,
- différents points de vue : fonctionnel, scalaire, graphique, géométrique (agrandissement, réduction, lien avec le théorème de Thalès).

d) Algébrisation, mise en équation :

Réflexion sur la modélisation algébrique d'un problème [mise en équation(s)] ou inéquations, étude et résolution d'équations et de systèmes d'équations du premier degré.

e) Géométrie :

Sans se restreindre au seul programme de l'école élémentaire, les notions ci-dessous ne seront traitées que dans la mesure où elles éclairent leur enseignement à l'école élémentaire.

Caractériser certains objets mathématiques :

Connaître les différentes propriétés caractéristiques des objets cités ci-après, permettant de les définir, les classer, les reconnaître dans une configuration donnée, les représenter et justifier leur construction. Connaître les notations et le vocabulaire adéquats :

- une droite, une demi-droite, un segment.
- un polygone concave, convexe, régulier (en particulier triangle et quadrilatère).
- un cercle.

A propos de configurations particulières :

Connaître leurs propriétés :

- savoir les construire à la règle et au compas.
- savoir faire des démonstrations élémentaires permettant d'établir la nature d'une configuration.

Droites parallèles et perpendiculaires.

Triangles :

- angles dans un triangle,
- droites remarquables dans un triangle (hauteurs, médianes, médiatrices, bissectrices). Connaître leur propriété d'être concourantes,
- cercles inscrits et circonscrits à un triangle,
- milieux des côtés d'un triangle, propriétés, cas particuliers du théorème de Thalès,
- triangles particuliers : rectangle isocèle, équilatéral, caractérisation à partir des côtés, des angles, des axes de symétrie, triangle rectangle,
- théorème de Pythagore et réciproque,
- cercle circonscrit.

Quadrilatères :

- propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales,
- éléments de symétrie,
- quadrilatères particuliers (trapèze, parallélogramme, rectangle, losange, carré). Hexagone et octogone réguliers.

A propos des grandeurs :

Mesure d'aire et de périmètre.

A propos des transformations du plan :

Une étude sera faite dans le prolongement des notions étudiées à l'école élémentaire.

Chaque fois qu'une notion mathématique s'y prête particulièrement, on aborde les questions de **raisonnement** : argumentation, de preuve, de démonstration.

A propos des thèmes précédents, les différents aspects de la **résolution de problèmes** sont mis en évidence :

- sa mise en place dans la construction des mathématiques (point de vue épistémologique),
- son rôle dans la construction des connaissances (point de vue cognitif),
- ses fonctions dans l'enseignement (points de vue didactique et professionnel).

A l'occasion de situations d'enseignement et à partir d'activités portant sur les thèmes définis ci-dessus, on utilise et explicite différents outils de la didactique des mathématiques afin d'aider les étudiants à :

- comprendre ce qui caractérise une situation de référence relative à une notion ou à une famille de notions,
- commencer une analyse a priori,
- connaître les variables d'une situation,
- différencier situations d'apprentissage et situations de contrôle,
- identifier différentes phases d'une situation d'apprentissage,
- analyser et classer des procédures d'élèves et des types d'erreurs relativement à un savoir donné (la notion d'obstacle sera traitée à cette occasion).

Cette formation prend en compte les programmes du premier degré comme bases de travail et ceux du premier cycle des collèges dans l'optique de la continuité des apprentissages et dans la mesure où l'on y trouve des notions mathématiques sous-jacentes à des activités proposées à l'école primaire (exemples : théorème de Thalès, utilisation du « guide-âne »), l'organisation des différents cycles de l'école, les compétences attendues à la fin de chaque cycle en mathématiques.

EPREUVES D'ADMISSION

OPTION 1

2.3 - Sciences physiques et technologie.

2.3.1 - Sciences physiques.

Objectifs de formation :

Par-delà la préparation aux épreuves du concours, l'objectif essentiel de cette formation professionnelle est de rendre les formés capables de mettre en œuvre des activités de sciences physiques à l'école, d'en comprendre le rôle et la place au sein des divers champs disciplinaires.

En relation directe avec les contenus notionnels des programmes de l'école primaire, cette approche didactique et pédagogique permettra une réflexion sur :

- la préparation de la classe et la mise en œuvre : objectifs, méthodes, moyens (niveaux de formulation, types d'activités, supports d'activités, structuration, évaluation ; démarches pédagogique, scientifique, expérimentale ; rôles et places des communications orales, écrites, iconographiques en relation avec la maîtrise de la langue, etc.),
- l'analyse de travaux d'enfants et de leurs représentations.

Contenus de formation :

Ciel et terre.

En relation avec les ombres, la lumière, les durées, le calendrier et les saisons :

- mouvement apparent du soleil, rotation de la terre,
- révolution de la terre, sa place dans le système solaire,
- si possible, les phases de la lune et les éclipses.

Matière.

L'eau dans tous ses états, l'air et ses propriétés. Exemples de mélanges. Les états de la matière et leurs changements. Chaleur et température.

Electricité.

Piles, ampoules, interrupteurs, conducteurs et isolants. Montages électriques simples, association en série et en parallèle.

Energie.

L'approche se fera à partir de l'environnement et en particulier de l'utilisation à la maison :

- sources, formes, transformations,
- production de l'électricité, propagation de la chaleur.

Mécanismes.

Leviers. Objets mécaniques et électromécaniques (magnétisme).

2.3.2 - Technologie.

Les programmes de 1995 constituent le cadre de référence du module de formation « *technologie* ».

En conformité aux textes la formation ne peut être réduite par le choix de questions prioritaires communes.

L'enseignant définit lui-même les contenus et les démarches du module. L'approfondissement des domaines étudiés s'accompagnera de l'élaboration, avec les étudiants, d'outils de transfert : ceux-ci leur permettront d'aborder les autres domaines du programme de l'école primaire.

Ces contenus sont liés aux pratiques sociales contemporaines et seront resitués dans un contexte professionnel, celui de l'école. A ce titre, il convient d'analyser les approches didactiques et les démarches pédagogiques correspondantes.

L'enseignement situera la spécificité des différentes démarches de la technologie (résoudre un problème technique simple, répondre à un besoin exprimé, expérimenter pour fabriquer, lire pour faire, s'approprier les outils de la communication technique,...), vis-à-vis d'autres démarches de fabrication (réaliser un montage expérimental, créer une œuvre d'art,...). Des passerelles interdisciplinaires seront indiquées.

L'action sur les matériaux et les objets constitue le support de la réflexion pédagogique et didactique.

Objectifs :

Ce module doit rendre l'étudiant capable de satisfaire aux épreuves du concours tout en développant des compétences professionnelles qui lui permettront d'enseigner la technologie dans les trois cycles de l'école primaire.

Contenus :

Les contenus disciplinaires font référence aux programmes de l'école primaire.

On abordera les aspects suivants :

- les démarches technologiques et les activités de production,
- l'étude de matériaux usuels,
- l'étude d'objets techniques avec et sans mécanismes,
- les modes de communication techniques.

Méthodes :

L'enseignement sera dispensé sous forme de cours incluant :

- des réflexions théoriques conduites autour de la notion de « *technologie* », qui auront pour objectifs de cerner la spécificité de son enseignement à l'école, mais aussi de pointer des relations privilégiées avec les champs d'enseignement connexes,
- des réflexions didactiques permettant d'établir des liens entre les savoirs (et savoir-faire) technologiques constitués et les savoirs (et savoir-faire) en cours de constitution des enfants,
- des réflexions pédagogiques menées autour de la mise en œuvre de situations d'enseignement technologique,
- des activités pratiques d'étude et de fabrication,
- de visites d'entreprises et de musées,
- des diffusions de documents (projections vidéos...),
- des activités de préparation aux épreuves du concours.

Cette organisation sera modulée en fonction des conditions locales propres à chacun des centres départementaux de formation.

Cette liste, très intentionnellement réduite, ne couvre évidemment pas le sujet. Chacun des ouvrages cités propose un point de vue. Ces ouvrages sont consultables au Centre de documentation et d'information de chacun des centres de formation.

- A. COUÉ, M. VIGNES, J.-L. MARTINAND, *Découverte de la matière et de la technique*, Hachette Éducation, Paris (1995).
- Y. DEFORGE, *De l'éducation technologique à la culture technique*, ESF, Paris (1993).
- V. ISAMBERT-JAMATI, *Culture technique et critique sociale à l'école élémentaire*, Paris, PUF (1984).
- J. PONSART, *Objectif Objet*, CRDP, 47 rue Saint-Simon, 51100 Reims (1989).
- H. ULLRICH ET D. KLANTE, *Initiation technologique de la maternelle à l'école élémentaire*, MDI (1975).

2.4 - Histoire et géographie.

Objectifs de formation :

Afin de préparer l'épreuve écrite d'histoire-géographie du concours, ce module conduira les candidats à réfléchir sur les enjeux, les formes, les contenus et les moyens de l'enseignement de ces disciplines à l'école primaire.

Conformément au texte organisant le concours externe de recrutement des professeurs des écoles, la formation portera sur les questions du programme d'histoire et de géographie et sur les compétences transversales et disciplinaires que les élèves doivent acquérir telles qu'elles sont énoncées par le programme officiel de l'école primaire. Toutefois, pour plus de clarté et de cohérence, les contenus étudiés seront surtout ceux du cycle 3.

Contenus de formation :

Les étudiants seront sensibilisés à l'épistémologie des deux disciplines par une analyse de leurs spécificités scientifiques et par l'illustration de l'évolution de leurs méthodes. Ils seront amenés à acquérir les connaissances essentielles à l'enseignement des programmes d'histoire et de géographie au travers des cours et par des lectures personnelles qui leur seront recommandées.

Ils s'exerceront à l'analyse scientifique et à l'utilisation didactique des principaux types de documents d'histoire et de géographie (textes, images, chronologies, cartes, graphiques) pouvant être utilisés pour enseigner les programmes du cycle 3.

Ils apprendront à évaluer des travaux d'élèves et à mettre en œuvre diverses démarches pédagogiques en s'appuyant sur des supports documentaires adaptés.

Un concours blanc sera organisé.

Bibliographie :

Histoire :

- CARPENTIER J., LEBRUN E., *Histoire de France*, Points-Seuil (nouvelle édition).
- MIQUEL P., *Histoire Collège*, manuel plus, Editions de la Cité (1998).
- BOULANGER C., MARTINETTI F., *Histoire-Géographie, concours de professeur des écoles*, Hatier (1998).

Géographie :

- NOIN D., *Le nouvel espace français*, Colin (dernière édition).
- MASSON M., *Vous avez dit géographies. Didactiques de géographies plurielles*, Colin (1994).
- GERIN-GRATALOUP A.- M., *Précis de géographie*, repères pratiques, Nathan (dernière édition).

Sont aussi vivement conseillés :

- des manuels récents d'histoire et de géographie du secondaire,
- un atlas géographique ou un atlas historique et géographique.

Une bibliographie spécifique sera donnée au début de ce module.

2.5 - Biologie et géologie : 70 heures.

Contenus de formation :

Réflexion sur ce que sont les sciences :

- une démarche scientifique,
- des savoirs en perpétuelle élaboration.

Travail didactique :

- construction des savoirs par réorganisation des connaissances préalables,
- caractéristiques des conceptions des élèves,
- émergence, analyse et prise en compte de ces conceptions,
- construire un savoir, c'est s'approprier des concepts.

Contenus disciplinaires :

Les notions abordées seront choisies parmi celles correspondant aux contenus enseignés à l'école primaire (Instructions officielles 1995)

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- mettre en place des situations-problèmes,
- définir et formuler des objectifs,
- prendre en compte erreurs et obstacles,
- faire structurer les connaissances,
- induire une attitude scientifique.

Situations et outils pédagogiques envisagés :

- situations vécues puis analysées,
- théorisation permettant un réinvestissement en classe,
- analyse de sujets de concours.

Bibliographie :

G. DE VECCHI, *L'enseignement scientifique, comment faire pour que « ça marche » ?* (Z'Éditions- Nice).

R. TAVERNIER, *Enseigner la biologie et la géologie à l'école élémentaire*, Bordas.

R. AMTHEAUME et al, *Découverte du vivant et de la terre*, Hachette-Education.

OPTION 2

2.6 - Arts plastiques.

Les arts plastiques à l'IUFM de Créteil

Les arts plastiques ? Pour qui ? Pour quoi ?

Les arts plastiques restent entourés d'un halo mystérieux pour bien des étudiants qui ont gardé que peu de souvenirs de leurs expériences en la matière. Comme discipline « à centre vide et à contour flou », ils font bien souvent un peu peur et paraissent réservés aux seuls élus qui possèderaient quelque talent inné pour s'y complaire !

Bien au contraire, de la maternelle à l'université, les arts plastiques sont ouverts à tous et permettent à chacun de pouvoir se retrouver tel qu'en lui-même, dans des moments de plaisir libérés de savoirs préalables qui empêchent le plus souvent de croire un peu en soi. Plus que comme discipline d'enseignement, stricto sensu, il faut considérer la pratique des arts plastiques d'abord comme un lieu de formation personnelle, où l'on s'en va débusquer sa singularité, parmi les autres et avec les autres, dans des moments de découverte et d'échange si faciles qu'on n'en croit pas ses yeux !

C'est dire si les modules de formation en arts plastiques, sous leurs différentes formes, et à tous les niveaux, sont ouverts à tout le monde, à plus forte raison à tous ceux qui pensent qu'ils ne sont pas « bons en dessin ».

Mais quels seraient les prérequis pour choisir cette option au concours ?

Aucun, si ce n'est ceux que tout étudiant « moyen » est censé posséder, autant dire pas grand chose ! On ne va tout de même pas demander aux étudiants de savoir déjà ce que l'on est censé leur apprendre !

Pourtant, quelques aptitudes ou quelques penchants peuvent faciliter les premiers contacts :

- ne pas garder les yeux fermés ni les mains dans les poches,
- ne pas refuser ses propres contradictions ni espérer de réponses toutes faites,
- ne pas avoir peur d'essayer, juste pour le plaisir, on ne sait jamais,
- ne pas avoir peur de s'engager sans se prendre au sérieux.

Il s'agit donc d'une formation qui, pour en débusquer les limites et les paradoxes, confronte les compétences transversales, normalement convoquées dans n'importe quelle discipline scolaire, à un type de pratique moins courante, pour mieux prendre la distance nécessaire aux déplacements des représentations. Toute personne normalement ou anormalement conformée devrait donc pouvoir y trouver son compte et bénéficier de cette formation particulière qui va bien au-delà d'une simple préparation professionnelle !

Les arts plastiques ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

Avant tout, dans les modules de formation, on pratique les arts plastiques, c'est à dire : on dessine, on peint, on modèle, on installe, on bricole, on colle, on construit, on assemble, etc., avec toutes sortes de matériaux et de matières, d'outils et de médiums, mais aussi on échange, on discute, on regarde, on analyse, on rediscute,

on théorise un peu, on compare, on argumente, on collabore, on négocie, on invente, on crée, on apprend quelques références, on s'approprié des œuvres d'art, on essaie, on tente, on risque, enfin tout simplement on vit la pratique des arts plastiques. Et comme ça, tout simplement on se prépare au concours sans bien même s'en rendre compte ; on se prépare à enseigner en mesurant déjà pour soi les enjeux de cette pratique et les transferts possibles dans les classes futures ; on apprend surtout à un peu mieux se connaître et s'apprécier et connaître et apprécier les autres dans ce qu'on a de commun et ce qu'on a de singulier, bref on se forme soi-même en se formant aussi au métier.

Première année : formation personnelle et préparation au concours.

Pour la première phase du concours, le candidat compose une production en arts plastiques à partir d'un sujet donné, puis la présente oralement. Le sujet est formulé à partir d'une image, d'une question et de contraintes matérielles.

Il s'agit donc essentiellement d'acquérir quelques compétences suffisamment larges pour répondre à la diversité des sujets proposés au concours, c'est-à-dire quelques savoir-faire, processus créatifs et approches méthodologiques abordés au travers des pratiques théorisées vécues en formation.

Les étudiants seront donc formés pour aborder avec suffisamment d'assurance les domaines de :

- l'élaboration d'une production plastique,
- l'analyse de propositions verbales et de documents iconiques,
- l'analyse critique nécessaire à la présentation de sa démarche et à son explicitation,
- la référencement culturelle.

La seconde phase de l'épreuve a pour objet les approches didactiques et les démarches pédagogiques correspondantes ; elle est mise en relation avec la première.

Dans cette perspective, les étudiants seront familiarisés avec les quelques connaissances de base suffisantes dans les domaines de l'analyse comparative de documents et de la référencement culturelle, ainsi qu'avec les quelques repères indispensables pour envisager un début de transposition didactique, une première visée pédagogique, et la prise en compte des modalités de l'évaluation spécifique à la discipline, autant de choses qu'ils auront vécues eux-mêmes en formation.

Mais avant tout, chacun sera invité à construire sa propre posture au travers d'une familiarité distanciée avec la pratique des arts plastiques, condition indispensable pour s'adapter aux diverses situations possibles aussi bien durant le concours, que lors des futures pratiques professionnelles dans les classes, notamment en considérant la transversalité de cette posture et son intérêt dans l'élaboration de sa personnalité d'enseignant. C'est bien là qu'il s'agit d'une formation personnelle qui dépasse la simple dimension disciplinaire.

Bibliographie :

- REYT Claude, *Les activités plastiques*, Armand Colin.
- Collection TAVERNIER, *Les arts plastiques à l'école, l'école avant 6 ans*, Bordas.

- Collection TAVERNIER, *Les arts plastiques à l'école cycle 3*, Bordas.
- Florence de EREDIEU, *Le dessin d'enfant*, Blusson.
- Collection Tableaux choisis, *l'art moderne, l'art contemporain, la sculpture moderne*, Scala.
- Collection l'art en jeu, *Bonnard, Delaunay, Kandinsky, Picasso, etc.*, MNAM Atelier des enfants.

2.7 - Langues.

Objectifs de formation :

Le premier volet est destiné à évaluer les compétences disciplinaires des candidats et propose deux épreuves :

- la première, notée sur 4 points, évalue les capacités de compréhension orale (il sera demandé au candidat de manifester sa compréhension en remplissant une grille de huit items qui lui sera remise avant l'écoute d'un document sonore d'une durée de deux minutes environ),
- la seconde, notée sur 8 points, est une épreuve de communication. Elle consiste en un entretien à partir d'un document iconographique et/ou écrit ou vidéo. Pour cette partie de l'épreuve, les jurys ont pour consigne d'apprécier la qualité de la compréhension du document s'il s'agit d'un texte écrit, la qualité des repérages et de l'analyse si le candidat est invité à s'exprimer dans la langue étrangère choisie.

Le second volet, noté sur 8 points, se déroule en français et a pour objet d'évaluer la réflexion didactique des candidats. Ceux-ci, guidés par quelques questions, seront placés en situation de réagir à des documents. Il s'agit généralement de documents pouvant être proposés à des débutants.

La préparation à cette épreuve orale s'articulera donc autour de ces deux axes linguistique et pédagogique.

Contenus de formation :

Maîtrise de la langue :

Les professeurs proposeront différents types d'exercices permettant aux étudiants d'affiner leur maîtrise de la langue orale. Il leur sera par exemple proposé d'analyser et de commenter des documents écrits, iconographiques et audiovisuels et de s'entraîner à s'exprimer de façon personnelle et aussi authentique au niveau phonologique, sur des sujets variés.

Didactique :

Voici quelques-uns des nombreux points qui seront abordés au travers de l'étude de supports pédagogiques variés :

- La spécificité de l'enseignement d'une langue étrangère à l'école élémentaire.
- Quelles compétences privilégier ?
- Comment introduire une approche communicative ?

- Fonction des activités ludiques, des comptines...
- Comment introduire la civilisation ?
- Quelle(s) progression(s) pour l'école élémentaire ?
- Réflexion sur des ensembles pédagogiques (manuels, cassettes...).
- Examen de documents pédagogiques proposés lors des sessions précédentes.

2.8 - Musique.

Objectifs de formation :

Cette formation vise :

- La maîtrise des contenus fondamentaux relevant des divers secteurs de l'éducation musicale : la production, l'écoute et leurs nécessaires interactions.
- Le développement des compétences des étudiants à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des activités d'éducation musicale dans les 3 cycles de l'école primaire, activités permettant aux élèves de construire des apprentissages spécifiques et transversaux.

Contenus de formation :

On insistera sur les domaines suivants :

Ecoute, analyse et exploitation pédagogique de documents sonores et d'œuvres culturellement variées :

- découvrir, analyser des œuvres et des pratiques musicales liées à différentes cultures afin d'élargir son propre champ culturel et développer ses propres capacités d'écoute,
- savoir choisir en fonction d'objectifs précis des œuvres à faire entendre aux enfants,
- amener ceux-ci à une écoute active : appropriation des paramètres du sonore,
- écoute et analyse d'œuvres de tous styles, sur le principe d'un aller-retour entre **écoute et production**,
- des expérimentations avec des engagements aux niveaux corporel, vocal, instrumental, graphique, permettront de s'approprier les éléments musicaux et leurs processus d'organisation,
- activité de réflexion pédagogique : que faire écouter aux enfants, pourquoi, comment ?

Pratiques vocales, créatives ou liées à l'apprentissage de chansons (pratiques de la voix parlée et chantée) :

Amener les futurs professeurs d'école :

- à une pratique de la chanson,
- à concevoir, mettre en œuvre et analyser des activités pédagogiques diversifiées autour de la chanson,
- à découvrir et à améliorer leurs possibilités vocales.

- Pratiques musicales autour de la chanson :
 - découvrir, écouter, apprendre, transmettre, accompagner, créer,
 - improvisation et construction (seul et/ou en groupe) de séquences vocales.
- Pratiques vocales, individuelles et collectives (voix parlée et chantée).
- Improvisation et construction (seul et/ou en groupe) de séquences vocales.

Pratiques rythmiques corporelles et instrumentales :

- prendre conscience du geste instrumental (relation corps sonores/mouvements/son), de l'organisation du temps musical,
- appropriation du matériau sonore à travers l'utilisation d'objets et d'instruments,
- accompagnement jeu rythmique et polyphonique,
- improvisation et construction (seul et/ou en groupe) de séquences sonores.

Situations et outils de formation :

Alternance :

- de situations de pratiques et de créations musicales,
- de situations d'observation et d'analyse visant l'appropriation des savoirs musicaux et pédagogiques à mettre en perspective directe avec les pratiques d'éducation musicale à l'école et les processus d'apprentissage.

2.9 - Education physique et sportive.

2.9.1 - Modules 1 et 2 : formation disciplinaire obligatoire (tronc commun relatif aux épreuves de natation et d'entretien).

Objectifs de formation :

- Apprendre à concevoir l'enseignement de l'éducation physique et sportive en tenant compte des caractéristiques des élèves, des activités physiques et des programmes de l'école primaire.
- Premiers éléments de méthodologie concernant la mise en œuvre des activités physiques (notions de progrès, de continuité dans les apprentissages et d'évaluation) et l'observation des comportements des enfants.

Contenus de formation :

- Rôle de l'activité motrice dans le développement des enfants et connaissance des différentes activités physiques, sportives et artistiques figurant dans les programmes de l'école primaire.
- Analyse des processus d'apprentissage des élèves et des démarches pédagogiques de l'enseignant.
- Apprentissage de la vie sociale à travers les pratiques physiques.

Situations et outils pédagogiques :

- Pratique personnelle (en particulier, préparation à l'épreuve de natation) et construction de situations d'apprentissage.
- Cours théoriques, exploitation de documents audiovisuels.
- Observation de classes en situation de pratique d'EPS.

2.9.2 - Module 3 : formation disciplinaire obligatoire relative à l'épreuve d'option choisie.

Objectifs de formation :

Ce module est consacré à la préparation de l'épreuve physique de l'option choisie par le candidat au concours et aux questions de l'entretien du concours relatives à cette option.

Bibliographie :

- Amicale des Enseignants d'EPS, *Guide de l'enseignant Tome I et II*, Editions EPS.
- DURAND M., *L'enfant et le sport*, Edition PUF.
- CRDP Tarn, *L'EPS aux cycles 2 et 3*.
- CRDP Pays de Loire, *A l'école de l'éducation physique*.
- SCHMITT P., *Nager. De la découverte à la performance*, Edition Vigot.
- Collections des Editions EPS et Revue EPS1.

2.10 - Descriptif des modules de préparation à l'épreuve orale professionnelle (EOP).

L'objectif de ces modules est de donner aux futurs enseignants les moyens d'une réflexion constructive et critique en vue de relier les différents aspects de la problématique pédagogique à une mission fondamentale d'instruction et d'éducation et de saisir l'unité du système éducatif.

Les futurs enseignants doivent pouvoir s'interroger sur les conditions de la transmission du savoir et mettre en perspective les différents points de vue et éclairages existants sur les pratiques et sur les actes pédagogiques afin d'en rechercher les fondements et d'en saisir les conditions individuelles, sociales et institutionnelles, humaines et techniques.

Tout en utilisant les apports des sciences humaines (psychologie, histoire et sociologie de l'éducation), cette dimension de la formation professionnelle relève essentiellement d'une approche philosophique.

Les cinq modules :

- philosophie de l'éducation,
 - histoire et sociologie de l'éducation,
 - connaissance du système éducatif et des missions de l'école,
 - éducation à la citoyenneté,
 - connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage,
- ont pour **objectifs :**

- d'apprendre à se situer par rapport aux missions et aux responsabilités de l'enseignant,
- d'acquérir des outils d'élucidation critique permettant d'analyser des faits (observer, décrire, analyser une situation éducative dans ses différentes dimensions) et de fonder des choix (identifier une démarche, ses modèles explicites et implicites).

Ces cinq modules allieront apports de contenus et réflexions autour des thèmes suivants :

Les fins de l'éducation (réflexion sur les finalités de l'éducation en vue d'éclairer la responsabilité éthico-politique des enseignants) :

- Quel type d'homme et de citoyen veut-on former ?
- Instruction et éducation.
- Education et culture(s).
- Les fondements philosophico-politiques de quelques courants pédagogiques.
- Les savoirs disciplinaires et leur rôle dans la formation de la pensée.

L'évolution et les enjeux du système éducatif :

- Le choix français de la laïcité et les missions de l'école républicaine.
- L'évolution du fonctionnement et des finalités de l'institution scolaire.
- La situation et les enjeux actuels.
- Réussite et échec scolaires : quelle démocratisation de l'accès à la réussite scolaire ?
- Intégration.
- Instruction et éducation civiques : (quelles pratiques ? Quels savoirs ? Quelles valeurs ?), l'éducation à la citoyenneté à l'école.
- L'évolution du métier d'enseignant et de ses représentations, la polyvalence du professeur des écoles.

L'apprentissage et la pédagogie :

- Les concepts mis en œuvre en psychologie de l'enfant et leur relation avec le champ éducatif.
- Langage et pensée.
- Qu'est-ce qu'apprendre ?
- Les paramètres qui entrent en jeu dans l'apprentissage.
- La dimension affective (désir de savoir et peur d'apprendre).
- Les situations d'apprentissage et leur sens pour l'enfant.

La préparation à l'épreuve orale professionnelle requiert une réflexion sur ces différents champs, néanmoins, afin d'accorder les besoins des étudiants et les nécessités de la formation, il pourra être souhaitable d'attribuer plus ou moins de poids à tel ou tel d'entre eux.

2.10.1 - Rappel des textes ministériels concernant l'EOP

Arrêté du 18 octobre 1991 : Article 4. Cette épreuve orale doit permettre au candidat :

- « - de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience dans le domaine de l'éducation : philosophie de l'éducation, développement physiologique et psychologique des enfants et des adolescents, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage et de la vie à l'école et dans la société, d'une part,
- de faire preuve de sa capacité à s'exprimer et à communiquer, d'autre part.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir, au choix du candidat, d'un dossier qu'il aura établi ou d'un dossier qui lui aura été fourni par le jury. Les modalités de cette épreuve font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Durée de l'épreuve : une heure pour la préparation, vingt minutes pour l'exposé, vingt-cinq minutes pour l'entretien.

Coefficient : 3.

Article 10.

Les épreuves des candidats sont jugées par deux examinateurs au moins. Pour la première épreuve d'admission, l'un de ces examinateurs au moins est un inspecteur de l'Education nationale chargé de circonscription primaire ou un instituteur ou un professeur des écoles maître formateur auprès d'un inspecteur de l'Education nationale.

Article 11.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à la première épreuve d'admission, maintenue après délibération des jurys, est éliminatoire.

Annexe I : Organisation de la première épreuve d'admission.

Au cours de la première épreuve d'admission, les candidats présentent un exposé portant sur des questions posées par le jury à partir, au choix du candidat, d'un dossier qu'il aura préalablement déposé ou qui lui aura été fourni par le jury.

Les candidats feront connaître leur choix au moment de leur inscription au concours. S'ils choisissent de présenter un dossier établi par eux, ils déposeront celui-ci avant l'épreuve, en double exemplaire, selon les modalités fixées par les recteurs d'académie et portées à la connaissance des candidats dans les dossiers d'inscription. [...]

Ce dossier constituera un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat.. »

Note de service n° 94-271 du 16 novembre 1994, visant à préciser et à clarifier la conception et le contenu des différentes épreuves :

« Les dossiers présentés par le candidat constituent, comme ceux fournis par le jury, le support des questions à partir desquelles ils présenteront un exposé. Chaque dossier constitue un ensemble construit et ordonné de documents faisant état d'observations, de pratiques, d'analyses de pratiques, etc., en rapport avec des activités de formation ou des activités éducatives.

Les dossiers fournis par le jury comporteront deux à trois documents de nature différente. On évitera les documents trop longs, les documents à thèmes multiples et ceux dont le lexique serait trop spécialisé, ainsi que les textes trop exigeants en matière de connaissances pédagogiques précises ou les textes trop polémiques.

Les dossiers présentés par les candidats, dont le contenu et la présentation ne font l'objet d'aucune notation, comporteront trente pages au maximum. Ils seront dactylographiés en double interligne, paginés, avec un sommaire en tête, et ne seront accompagnés d'aucune annexe. Une fiche descriptive de deux pages maximum, également dactylographiée en double interligne, en présentera succinctement l'économie et le contenu.

Le jury écartera les dossiers qui ne respecteraient pas les formes imposées et ceux qui n'auraient pas été remis dans les délais fixés. Dans ces cas, les candidats prépareront leur exposé en traitant des questions posées à partir d'un dossier fourni par le jury.

Pour la préparation (une heure), le candidat dispose du dossier et des questions qui lui sont posées.

Au cours d'une première partie de l'épreuve (20 minutes), le candidat présente son exposé.

Au cours de l'entretien (25 minutes), le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions. Il est particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité de communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un futur enseignant.

Les questions posées par le jury (3 ou 4) devront permettre au candidat de :

- 1. mettre en valeur les idées essentielles du dossier,*
- 2. élucider des concepts et des notions présents ou sous-tendus dans les documents,*
- 3. faire preuve de sa capacité à mener une analyse de situations concrètes, éclairée par des connaissances acquises dans les domaines tels que la philosophie de l'éducation, le développement psychologique et physiologique des enfants et des adolescents, l'histoire et la sociologie de l'éducation, la connaissance des processus d'apprentissage, et la connaissance du système éducatif et des missions de l'école primaire. »*

2.10.2 - Dossier établi par le candidat

Rappelons que le dossier établi par le candidat sert simplement de support aux questions du jury. Lors de l'épreuve du concours, ce n'est pas le dossier lui-même, mais la prestation orale qui est évaluée.

La préparation à l'oral ne saurait donc se réduire à la préparation d'un dossier, les questions du jury, notamment lors de l'entretien, devant porter sur les différents domaines de la formation générale.

Cependant, la réalisation d'un dossier, dans la mesure où elle permet d'approfondir la réflexion sur le problème donné, contribue de façon efficace à la préparation de cette épreuve.

CONSTITUTION DU DOSSIER.

Un ensemble construit et ordonné de documents.

Comme l'indiquent les termes de l'arrêté ministériel, ce dossier présente un ensemble de documents permettant d'instruire une question au sens juridique du terme.

Chacun des documents constitue une pièce permettant d'éclairer la question ou le thème choisi et doit être identifiable en tant que tel. Les documents sont donc présentés séparément. Néanmoins, cet ensemble est construit et ordonné de façon à ce que chacun des documents éclaire les différentes facettes d'une question de manière complémentaire ou contradictoire.

Dans cette perspective, l'obligation faite au candidat de rédiger une fiche descriptive trouve toute sa pertinence. Cette fiche synthétique, qui présente de façon succincte l'économie et le contenu du dossier, permet de dégager la cohérence de sa construction, en justifiant le choix et l'organisation des différents documents, et en faisant apparaître explicitement le thème ou la question autour desquels ils s'articulent.

Le choix du thème du dossier.

Le choix du thème du dossier devra correspondre aux savoirs de référence de l'épreuve orale professionnelle. Ces savoirs sont identifiés dans l'arrêté ministériel, repris et précisés dans le descriptif des modules de préparation à l'épreuve orale (document académique) : philosophie de l'éducation, connaissance du système éducatif et des missions de l'école, histoire et sociologie de l'éducation, connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage.

Elaboration des documents qui composent le dossier.

Les dossiers fournis par le jury ne comportent que des documents extraits d'articles ou d'ouvrages sans commentaire.

Dans les dossiers fournis par les candidats, les documents peuvent également être des extraits d'articles ou d'ouvrages mais ils sont alors présentés et commentés en vue d'en dégager la pertinence par rapport au thème du dossier.

Le dossier comprendra également d'autres types de documents établis par le candidat à partir de données qu'il aura recueillies.

Le dossier fait état d'observations, de pratiques, d'analyses de pratiques, etc., en rapport avec des activités de formation ou des activités éducatives.

Ce sont par exemple :

- des extraits d'un projet d'école,
- des productions d'élève,
- une fiche d'observation d'une conduite de classe,
- une fiche d'observation des interactions entre des élèves au cours d'un travail de groupe,
- une fiche de préparation d'une activité de classe,
- la présentation d'un travail d'élève avec analyse des erreurs et prévision de la correction,
- le compte rendu d'une réunion de conseil de cycle ou d'une réunion de parents d'élèves,
- le compte rendu d'un entretien mené avec des personnels éducatifs,
- la présentation d'une enquête menée auprès d'élèves,
- la présentation d'un projet de formation élaboré dans le cadre d'une action municipale.

Un certain nombre de ces documents peuvent se présenter sous forme de texte, de tableau, de diagramme, etc.

Si le candidat doit ainsi se référer à sa propre expérience, celle-ci peut renvoyer à des situations très diverses. Le candidat a pu participer à des activités de formation soit en tant qu'observateur, soit en tant que formateur, soit en tant que formé. Ces activités peuvent concerner différents publics, enfants, adolescents, adultes au sein d'institutions diverses ou d'entreprises.

L'éventail de ces situations montre la diversité des documents envisageables.

La présence d'annexes en fin de dossier ne se justifie pas, ce qu'on considère comme des annexes faisant ici partie intégrante des documents établis par le candidat. Tous les éléments utilisés par le candidat, devront être présentés, explicités, analysés ou exploités.

Toutes les citations devront être référencées (auteur, ouvrage, éditeur, année, page, etc.).

En conclusion, la constitution d'un dossier devrait donner au candidat l'occasion de synthétiser les expériences acquises au cours de l'année ou des années antérieures, de les éclairer par des connaissances et de les organiser dans la perspective d'une professionnalisation.

EXEMPLES DE DOSSIERS CONSTITUÉS PAR LE CANDIDAT.

Exemple 1 : Eduquer le citoyen à l'école.

- Fiche descriptive (deux pages) justifiant de ce thème et l'articulation des différents types de documents du dossier.
- Sommaire (1 page) présentant de façon ordonnée les différents documents élaborés.

1^{re} partie : éclairage théorique.

- Document n° 1 : compte rendu d'un article paru dans un colloque sur la démocratie à l'école.
- Document n° 2 : présentation des différentes composantes de l'éducation civique à l'école proposées dans un rapport ministériel.

2^{nde} partie : recueil et analyse des données.

- Document n° 3 : présentation d'un projet d'école centré sur la responsabilisation des élèves et le respect de leur environnement.
- Document n° 4 : compte rendu d'une discussion menée avec la classe à la suite d'un vol commis dans l'école.
- Document n° 5 : fiche d'observation d'une séquence d'éducation civique au CM1.
- Document n° 6 : fiche de préparation d'une séquence d'éducation civique au CM1 sur les droits de l'homme, suivie d'un bilan.
- Document n° 7 : deuxième fiche de préparation et bilan.
- Document n° 8 : présentation et analyse de productions écrites demandées aux enfants à l'issue des deux séquences menées avec eux.

Exemple 2 : Apprendre à lire, un apprentissage sans fin ?

- Fiche descriptive (deux pages) justifiant de ce thème et l'articulation des différents types de documents du dossier.
- Sommaire (1 page) présentant de façon ordonnée les différents documents élaborés.

1^{re} partie : une expérience d'adulte : participer à un stage de lecture rapide.

- Document n° 1 : présentation, accompagnée de citations des principes théoriques qui justifient la méthode en question.
- Document n° 2 : présentation des exercices fondamentaux commentés.

- Document n° 3 : enquête sur l'évolution des pratiques de lecture chez les participants de ce stage.

2^{nde} partie : l'approfondissement de l'apprentissage de la lecture à l'école.

- Document n° 4 : présentation et analyse des compétences recherchées chez les élèves de cycle 3.
- Document n° 5 : présentation et commentaire d'exercices usuels pratiqués en classe de CM.
- Document n° 6 : évaluation de la vitesse de lecture chez quelques enfants de CM.
- Document n° 7 : compte rendu d'entretiens avec des enfants sur leurs pratiques de lecteurs.

Exemple 3 : Un enjeu : la réussite scolaire pour tous.

- Fiche descriptive (deux pages) justifiant de ce thème et l'articulation des différents types de documents du dossier.
- Sommaire (1 page) présentant de façon ordonnée les différents documents élaborés.

1^{re} partie : émergence du problème de l'échec scolaire.

- Document n° 1 : la massification de l'enseignement secondaire dans les années 1960 (texte).
- Document n° 2 : la réforme Haby : le collège unique (texte).
- Document n° 3 : une démocratisation inégale (texte d'un historien).
- Document n° 4 : l'échec scolaire concerne surtout les élèves issus de milieu défavorisé (texte d'un sociologue).

2^e partie : quelques explications sociologiques de l'échec scolaire.

- Document n° 5 : la théorie de la reproduction (texte).
- Document n° 6 : le handicap socio-culturel (texte).
- Document n° 7 : l'effet Pygmalion (texte).
- Document n° 8 : le rapport au savoir (texte).
- Document n° 9 : l'effet-maître (texte).

3^e partie : quelques pistes d'action pédagogique.

- Document n° 10 : la différenciation pédagogique (texte).
- Document n° 11 : les groupes de soutien (observation du fonctionnement d'un groupe dans une école).
- Document n° 12 : donner du sens aux savoirs par le projet (interview d'une directrice d'école).
- Document n° 13 : le projet d'école (extrait d'un projet d'école).

2.10.3 - Dossier fourni par le jury

Les dossiers fournis par le jury sont constitués par un ensemble de documents, présentant des éclairages différents ou complémentaires d'une question relative à l'éducation.

Les questions ou les thèmes abordés par ces dossiers renvoient aux contenus de la formation générale, définis par les textes ministériels et précisés dans le document académique (descriptif des modules de préparation à l'épreuve orale) : philosophie de l'éducation, connaissance du système éducatif et des missions de l'école, histoire et sociologie de l'éducation, connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage.

2.10.4 - Exposé et entretien

Qu'il s'agisse d'un dossier présenté par le candidat ou d'un dossier fourni par le jury, le déroulement de l'épreuve est identique :

- Temps de préparation : 1 heure.
- Exposé du candidat (20 minutes) portant sur des questions posées par le jury à partir du dossier.
- Entretien avec le jury (25 minutes) engageant un dialogue à partir de l'exposé du candidat.

Dans les deux cas, cette épreuve devra permettre au candidat :

- de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience dans le domaine de l'éducation,
- de faire preuve de sa capacité à s'exprimer et à communiquer.

Dans les deux cas, les questions posées par le jury renvoient aux contenus de la formation générale et s'inscrivent dans les axes suivants :

- se situer par rapport aux missions et responsabilités des enseignants,
- analyser des faits,
- fonder des choix.

Lorsque le candidat présente son propre dossier, l'exposé n'est ni un résumé, ni une soutenance du dossier mais il est organisé à partir des questions écrites par le jury. Au travers des questions, on demandera au candidat de préciser ou d'approfondir certains aspects présentés dans le dossier et d'élargir la réflexion à partir et au-delà du thème de son dossier.

Pour étayer son exposé, le candidat peut utiliser les éléments fournis par les différents documents choisis ou établis dans son propre dossier dont il dispose pendant la préparation et la passation de l'épreuve.

C'est dans la mesure même où il saura utiliser de façon pertinente et cohérente les

documents qu'un candidat pourra le mieux montrer sa capacité à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience, à partir de la question posée dans le dossier.

Bibliographie :

Philosophie de l'éducation :

- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Emile ou de l'Education*, Garnier-Flammarion, livres I, II, III et IV.
- ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Gallimard, coll. Folio-Essais 113 (1989).
- REBOUL Olivier, *Qu'est-ce qu'apprendre ? Pour une philosophie de l'enseignement*, PUF, coll. L'Éducateur (1980).
- REBOUL Olivier, *Les valeurs de l'éducation*, PUF (1992).
- COSTA-LASCOUX Jacqueline, *Les trois âges de la laïcité*, Hachette, coll. Questions de politique, 137 p. (1996).
- CANIVEZ Patrice, *Eduquer le citoyen : essai et textes*, Hatier, coll. Optiques (1995).

Histoire de l'éducation :

- GAULPEAU Yves, *La France à l'école*, Gallimard, coll. Découvertes (1992).
- FURET François, OZOUF Jacques, *Lire et écrire, tome I : l'alphabétisation des Français de Calvin à J. Ferry*, Ed. de Minuit, chap. 2, 3, 4 (1977).
- PROST Antoine, *Éloge des pédagogues*, Seuil (1985).
- Dir. DURAND-PRINBORGNE, *Le système éducatif*, Documentation française, coll. Les cahiers Français n° 249 (janvier - février 1991).

Sociologie :

- DURKHEIM Emile, *Éducation et sociologie*, PUF (1992, 1991).
- CHAUVEAU Gérard, *Ecoles des quartiers : des dynamiques éducatives locales*, INRP - L'Harmattan, coll. CRESAS n° 8 (1989).
- CHARLOT Bernard, BAUTIER Elisabeth, ROCHER Jean-Yves, *Ecoles et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, A. Colin (1995).
- DE QUEIROZ Jean-Manuel, *L'école et ses sociologies*, Nathan, coll. 128 (1996).
- PLAISANCE Eric, *L'enfant, la maternelle, la société*, PUF, coll. L'Éducateur (1986).

Psychologie de l'enfant :

- CARTRON Annick, WINNYKAMEN Fayda, *Les relations sociales chez l'enfant : genèse, développement, fonctions*, A. Colin, coll. U Psychologie (1995).

Pédagogie :

- Dir. HOUSSAYE Jean, Quinze pédagogues : leur influence aujourd'hui : Rousseau, Pestalozzi, Fröbel, Ferrer, Steiner, Dewey, A. Colin, coll. Formation des enseignants (1995).
- SNYDERS Georges, Pédagogie progressiste, PUF, chap. 1 : L'éducation traditionnelle, chap. 2 : L'éducation nouvelle (1975).
- DEVELAY Michel, De l'apprentissage à l'enseignement : pour une épistémologie scolaire, ESF, coll. Pédagogies (1992).
- CRESAS, Naissance d'une pédagogie interactive, ESF, coll. Sciences de l'éducation (1991).

A connaître :

- Propositions pour l'enseignement de l'avenir, élaborées à la demande de Monsieur le Président de la République par les professeurs du Collège de France, Collège de France, coll. Documents et inédits (1985).
- Loi d'orientation du 10 juillet 1989.
- Le Nouveau Contrat pour l'École, 158 décisions, Ministère de l'Education nationale (1995).
- Programmes de l'école primaire, Ministère de l'Education nationale, Direction des écoles, coll. Une école pour l'enfant, des outils pour les maîtres, Hachette, CNDP - Savoir-Lire (1995).
- Les cycles à l'école primaire, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, Direction des écoles, coll. Une école pour l'enfant, des outils pour les maîtres, Hachette, CNDP - Savoir-Lire (1991).
- Le projet d'école, Ministère de l'Education nationale, Direction des écoles, coll. Une école pour l'enfant, des outils pour les maîtres, Hachette, CNDP - Savoir-Lire (1992).
- La maîtrise de la langue, Ministère de l'Education nationale et de la culture, Direction des écoles, coll. Une école pour l'enfant, des outils pour les maîtres, Hachette, CNDP - Savoir-Lire (1992).
- Evaluations CE2 - 6^e, Les dossiers Education et Formation, Ministère de l'Education nationale et de la culture, Direction de l'évaluation et de la prospective.

Notes

Notes

Notes

Notes

